

Compte rendu CLSSCT du 24/09/2024

SYNDICAT	REPRESENTANT TITULAIRE			REPRESENTANT SUPPLEANT		
	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote
CFDT	David LAGRANGE	Présent / Excusé	OUI / NON	Didier MANTELET (visio)	Présent / Excusé	OUI / NON
	Christian LAFOLLY	Présent / Excusé	OUI / NON	Olivier MATHON	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patrick BLANC	Présent / Excusé	OUI / NON	Claudia MANCHAUD BENJAMIN	Présent / Excusé	OUI / NON
CGT	Pascal JUDEE	Présent / Excusé	OUI / NON	Fabrice CHARLES	Présent / Excusé	OUI / NON
	Franck SENE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jonathan BOULEAU	Présent / Excusé	OUI / NON
FO	Laetitia LEJEUNE	Présent / Excusé	OUI / NON	Karine BARDET	Présent / Excusé	OUI / NON
	Thierry BERTHIER	Présent / Excusé	OUI / NON	Cyrille LEJEUNE QUINTAUX	Présent / Excusé	OUI / NON
SOLIDAIRES	Christophe RENARD	Présent / Excusé	OUI / NON	Lionel VERY	Présent / Excusé	OUI / NON

ADMINISTRATION			
Nom prénom	Présent / Excusé	Nom prénom	Présent / Excusé
Olivier FAURIEL	Présent / Excusé	Sandrine VIDELIER	Présent / excusé
Lucile LEVEQUE	Présent / Excusé	Didier LAMBERT	Présent / Présent
Karine SIMONNOT	Présent / Excusé	Fabien ROUX	Présent / Excusé
Lindsay CHAN-TUNG	Présent / Excusé	Ophélie HABERMEYER	Présent / Excusé
Valérie RAVET	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Corinne LECOQ	Présent / Excusé		Présent / Excusé

En l'absence du secrétaire, après un vote unanime Christian LAFOLLY (CFDT) est nommé Secrétaire de celle-ci.

Lecture de la Déclaration Liminaire de la CFDT.

À la suite de celle-ci, le DT se pose question sur les déclarations polémiques.

Il nous demande « les OS » de modérer nos propos, qui peuvent être des propos discriminatifs, diffamatoires, et souhaite un dialogue plus serein.

La CFDT répond au directeur que de montrer les OS comme irresponsables, polémique, ne semble pas judicieux, rappelle que ces derniers mois, il a supprimé une commission pour passer directement en instance.

La CFDT est prête à travailler en bonne intelligence, ensemble, avec une ligne de conduite cohérente et clarifiée.

Le DT déclare que la modernisation est au cœur des débats et sera à partir de maintenant présentée régulièrement en CSAL.

Concernant « l'illectronisme » et le changement de carte de SIM : l'administration informe qu'elle n'est pas responsable de cet état de fait.

La CFDT affirme que le changement de carte SIM, peut engendrer des soucis de répertoire.

La SG indique que les agents peuvent trouver un flash info transmis pour les aider.

Le changement de carte Sim se réalisera le 8 octobre au matin.

Il ne concerne que les téléphones dépendant de l'opérateur de téléphonie Bouygues.

Il y aura donc 150 téléphones à la DTCB qui ne sont qui ne seront pas concernés car rattaché à l'opérateur Orange.

Le DT c'est une démarche DSIN.

La SG informe que la DT n'a pas les effectifs prévus pour l'accompagnement des agents en difficultés. Mais compte sur les agents identifiés pour distribuer celle-ci, et pour les accompagner.

1. Tableau de suivi :

La SG indique l'Installation des 20 PC supplémentaire pour l'ensemble des UTI, il ne devrait plus avoir de souci pour les accès des saisonniers. Réalisé par la direction et la DSIN.

Certains membres de la commission informent la direction que l'installation des outils informatique n'a pas été réalisé à 100%

A la suite à nos échanges, plusieurs thèmes sont modifiés sur le tableau suivi :

1) Demande de clarification de la ligne budgétisation de l'Hygiène, Sécurité, comprenant les vêtements de travail et des EPI dans les UTI en réponse à la déclaration CFDT.

Il est acté que le secrétaire de séance devra questionner l'ensemble des représentants et faire un retour.

2) Demande d'interrogation des référents RH concernant le nombre de d'agents qui ont un problème d'illlectronisme.

La SG va proposer une formation balai pour les nouveaux arrivés sur l'outil Octave.

3) Concernant l'accident de janvier 2024 : Quelles sont les préconisations à la suite de la constitution de l'arbre des causes ? (Vu au point 6 de l'odj)

4) Modalité des instances

Le secrétaire de séance devra relancer l'ensemble des OS sur la mise à l'ordre du jour d'un prochain CSA.

Points pour information :

2. Présentation du dispositif de la complémentaire santé. (K. SIMONNOT) :

A compter du 1^{er} janvier 2025 la complémentaire santé obligatoire « ALAN » s'appliquera aux agents publics.

Un mail sera envoyé sur les boites pro et pour ceux qui ne pourrons pas remplir leurs dossiers, permanence à Dijon le 21 octobre et Nevers le 22 octobre.

Les agents auront jusqu'au 30 novembre pour répondre.

Une communication sera faite aux agents pour les modalités à suivre.

Les saisonniers de plus de 3 mois devront obligatoirement prendre la mutuelle Alan.

Pour **la CFDT**, ceci va certainement compliquer le travail du réseau RH.

La modification de l'ordre du jour du fait des dispositions de certain experts de la commission.

Le point 4 est présenté avant le point 3.

Proposition a la demande du secrétaire de passer le sujet N° 7 à la suite du point 4.

3. Point d'avancement du diagnostic RPS à la DTCB. (K. SIMONNOT) :

Ce diagnostic est commandé par le siège, ce qui impose un calendrier serré.

Pour ce diagnostic, 20% du personnel doivent être interrogés. Ce qui équivaut à 140 personnes pour la DTCB

À l'heure actuelle, il n'y a que 34 personnes d'inscrites.

Les animateurs ont été recrutés et formés le 9 septembre.

Un mail sera communiqué pour les différentes dates des ateliers.

Les résultats seront communiqués lors d'une CLSSCT extraordinaire (spécifique) en début d'année 2025.

La SG sollicite les membres de la commission pour motiver les personnels de la DTCB, à participer aux ateliers.

4. Bilan de l'accidentologie au 01/08/2024 :

Bilan depuis le dernier CLSSCT par MSP

Présentation du tableau qui révèle le nombre important d'accidents en scooter.

Pour compléter la présentation on nous indique que le service a recensé 52 accidents pour 706 jours d'arrêt de travail depuis le début d'année.

La disparité du nombre d'accidents de service par UTI n'a pas fait l'objet d'analyses.

La CFDT et Solidaires mettent l'accent sur le fait qu'il est important d'entretenir les voies de circulation et sur l'adéquation des modèles de deux roues adaptées à l'environnement

La CFDT a posé de nombreuses questions sur les causes possibles des nombreux accidents de deux roues sans réponses pour le moment

5. Synthèse des registres Santé Sécurité au Travail. (O. HABERMEYER) :

La CFDT pointe la progression importante de signalements sur les registres santé-sécurité au travail et attend des propositions pour y remédier.

Les retours concernant les registres santé-sécurité au travail sont encore incomplets dans différents secteurs.

La CFDT salue le travail de restitution effectué.

La CFDT rappelle que les signalements sur les registres doivent être présentés à l'ordre du jour de chaque CLSSCT.

6. Présentation des fiches activité issues du document unique (MSP) :

Il existe actuellement 80 fiches d'activités dans le document unique.

Ces fiches aident au quart d'heure de sécurité et à l'établissement des plans de prévention.

Présentation de la fiche débroussaillage, de la fiche circulation et déplacements ainsi que de la fiche télétravail.

La CFDT identifie l'absence de contrôle des freins sur la fiche concernée, la modification est apportée en séance.

Les organisations syndicales demandent de vérifier si les contrôles techniques des 2 roues ont été effectués et d'apporter une attention particulière sur les pictogrammes.

Le directeur ne tient pas à faire une demande du nombre de contrôles techniques effectués sur les 2 roues. Il préfère faire le point avec le siège pour budgétiser le coût avant de lancer la démarche.

7. Présentation de la méthode de construction d'un arbre des causes à la suite d'un accident de service (F. ROUX) :

Présentation d'un PowerPoint théorique sur la constitution d'un arbre des causes.

Une demande est effectuée sur les actions mises en place à la suite des derniers arbres des causes constitués à la DTCB.

Le directeur demande que ce point soit intégré au tableau de suivi.

Suggestion du Dr Lambert (AIST 21) Rajout dans le tableau de suivi des actions d'une colonne réalisée : oui ou non.

8. Questions diverses :

La CFDT demande à nouveau que la direction se préoccupe du problème de paiement lors des accidents de travail auprès des pharmaciens et des médecins.

Elle aimerait également que les documents soient distribués en temps et en heure.

Elle indique également qu'elle a remonté le problème au niveau national.

Conclusion CFDT :

Le directeur semble, de plus en plus, prendre conscience des problèmes que rencontre des personnels.

Les échanges lors de cette commission laissent à penser que des actions concrètes devraient être menées à la suite des constatations remontées du terrain.

La CFDT souligne régulièrement les problématiques, jamais dans l'intention de heurter ou importuner qui que ce soit, même si cela est perçu comme tel.

La CFDT est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre